

VENTE

PRIX DE VENTE en agence	PRIX DE VENTE net vendeur	HONORAIRES TTC
- 50 000 €	- 45 000 €	10 %
50 000 à 60 000 €	45 000 à 54 000 €	6 000 €
60 100 à 70 000 €	54 100 à 63 500 €	6 500 €
70 100 à 80 000 €	63 600 à 73 000 €	7 000 €
80 100 à 90 000 €	73 100 à 82 500 €	7 500 €
90 100 à 100 000 €	82 600 à 92 000 €	8 000 €
100 100 à 110 000 €	92 100 à 101 500 €	8 500 €
110 100 à 120 000 €	101 600 à 110 500 €	9 500 €
120 100 à 130 000 €	110 600 à 120 000 €	10 000 €
130 100 à 140 000 €	120 100 à 129 500 €	10 500 €
140 100 à 150 000 €	129 600 à 139 000 €	11 000 €
150 100 à 160 000 €	139 100 à 148 500 €	11 500 €
160 100 à 170 000 €	148 600 € à 158 000 €	12 000 €
170 100 à 180 000 €	158 100 à 167 500 €	12 500 €
180 100 à 190 000 €	167 600 à 176 500 €	13 500 €
190 100 à 200 000 €	176 600 € à 186 000 €	14 000 €
200 100 à 210 000 €	186 100 à 195 500 €	14 500 €
210 100 à 220 000 €	195 600 à 205 000 €	15 000 €
220 100 à 230 000 €	205 100 à 214 500 €	15 500 €
230 100 à 240 000 €	214 600 à 224 000 €	16 000 €
240 100 à 250 000 €	224 100 à 233 500 €	16 500 €
250 100 à 260 000 €	233 600 à 243 000 €	17 000 €
260 100 à 270 000 €	243 100 à 252 500 €	17 500 €
270 100 à 280 000 €	252 600 à 262 000 €	18 000 €
280 100 à 290 000 €	262 100 à 271 000 €	19 000 €
290 100 à 300 000 €	271 100 à 280 000 €	20 000 €
300 100 à 350 000 €	280 100 à 328 000 €	22 000 €
350 100 à 400 000 €	328 100 à 376 000 €	24 000 €
400 100 à 450 000 €	376 100 à 424 000 €	26 000 €
450 100 à 500 000 €	424 100 à 470 000 €	30 000 €
+ de 500 000 €	+ de 470 000 €	6%

Barème applicable aux mandats signés à compter du 01.07.2020

ACT'IMMOBILIER | Carte professionnelle CPI 33022016000004163 - SARL au capital de 250 000 euros - RCS 348 462 912

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
- de 40 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
- de 80 m ²	10 € dont 3 € pour l'EDL
- de 150 m ²	9 € dont 3 € pour l'EDL
+ de 150 m ²	sur devis

Dans la limite du plafond de 11 €/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

Suppléments :

- + 50 € TTC si ouverture d'un contentieux
- + 100 € TTC de frais de clôture / + 100 € TTC de congé bailleur
- + 45 € TTC / an et par lot pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers (dans la limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses
Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) :

13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 01.07.2020

ACT'IMMOBILIER | Carte professionnelle CPI 33022016000004163 - SARL au capital de 250 000 euros - RCS 348 462 912